



AVIS DE PROMULGATION

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT N^o R2026-811

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville de Bonaventure, le 6 avril 2026 :

Règlement R2026-811 modifiant le règlement R2019-522 concernant la rémunération des élus

Ce règlement a pour objet de corriger une erreur de calcul dans le salaire des conseillers pour 2026.

Ce règlement est disponible au bureau du soussigné, situé au 127, Louisbourg, Bonaventure, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Bonaventure, ce 8 avril 2026

André Pineault,
Directeur général et greffier